

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, Stoke, Le lundi 9 décembre 2024 à 19h00. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard. La séance est présidée par le maire Luc Cayer et assiste également à la séance le directeur général, Pierre Bell.

Dépôt du registre public des déclarations

Le directeur général dépose le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Aucun élu n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par la Loi.

Copie certifiée conforme, donnée à Stoke, le 11 décembre 2024

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Bell', is written over a faint circular official stamp.

Pierre Bell
Directeur général

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil.